



EXTRAIT N°02/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JANVIER 2022

Date de la convocation :	L'an deux mil vingt-deux, le dix du mois de janvier, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR			
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33			
En début de séance :	PRESENTS : <u>Adjoints</u> : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne,			
Présents	22			
Procurations	6			
Absents	4			
Excusés	1			
En cours de Séance :	<u>Conseillers municipaux</u> : M. BERNABE Cédric, M. ARETO Joseph, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, M. THELESTE Johan, M. FERDINAND Thierry, M. ADELAIDE Michel, Mme CARDOU Josiane, M. SAINT-HONORE Laurent, M. PALIX Pierre, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme FRANCOIS Francine, M. MARLET Camille.			
Présents	22			
Procurations	6			
Absents	4			
Excusés	1			
ABSENTS	EXCUSES : Mme LEGIEL Eliane (procuration à Mme CATHERINE Marie-Lyne), Mme CAVALIER DOURE Sandrine (procuration à M. ADELE Claude), Mme MENCE Marielle (procuration à M. NAPOLY Raymond), M. DELPHIN Laurent (procuration à M. ROSELET Jean-Christophe), Mme MARLIACY Danielle, (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), Mme RIERNY Sandrine, (procuration à Mme DUBO Corinne), M. MARLET Daniel,			
	ABSENTS NON EXCUSES : Mme LARAIRIE Sylvia, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ATHANASE Rémy, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse			
<p>Préfecture du Tiers- Contrôle de légalité REÇU</p> <p>ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Alain BONHEUR (DGA2), M. Pascal QUIONQUION(DGA), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice Affaires Juridique et Réglementation), M. José SOUNDOUROM (DSU)</p>				
<p>14 JAN. 2022</p>				

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

AVANCE DE SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Le Maire expose :

L'octroi de la subvention communale à la Caisse des Écoles intervient lors du vote du budget primitif de la ville en début d'exercice budgétaire. Toutefois, la trésorerie disponible ne lui permettant pas d'assurer les salaires et les mandats en début d'année, il est proposé au conseil de fixer cette avance à 1 500 000 euros, au regard de l'estimation des besoins

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER l'attribution d'une avance sur la subvention communale à la Caisse des Écoles de 1 500 000 euros, au titre de l'année 2022.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 10 janvier 2022

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

